L’assainissement collectif

Étape indispensable dans une démarche de protection de l’environnement, l’assainissement collectif est l’une des compétences de Limoges Métropole.

Qu’est-ce que l’assainissementcollectif ?

L'ensemble des activités humaines produit des **eaux usées**, la mission de l’assainissement collectif est de collecter, transporter et traiter ces eaux usées, pour **protéger l’environnement, le milieu naturel, pour préserver les ressources en eaux**.

On distingue trois "familles" d'eaux usées :

> Les eaux domestiques:
  - Ce sont les eaux rejetées par la douche, l'évier ou les toilettes. Ces eaux usées sont généralement chargées de détergents, de graisses, de solvants, de matières organiques et de germes fécaux.
  - Par exemple, la pollution journalière d'une personne utilisant 150 à 200 litres d'eau par jour est de :
    - 90 grammes de matières organiques ou minérales (en suspension dans l'eau sous forme de particules)
    - 57 grammes de matières oxydables
    - 15 grammes de matières azotées
    - 4 grammes de phosphore (issus des détergents)
    - 0,23 gramme de résidus de métaux lourds (plomb, cadmium, arsenic, mercure…)
    - 0,05 gramme de composés (fluor, chlore, brome, iode…)
    - 1 à 10 milliards de germes par 100 ml.

> Les eaux industrielles:
  - Très différentes des eaux usées domestiques, leurs caractéristiques varient d'une industrie à l'autre.
  - En plus de matières organiques, azotées ou phosphorées, elles peuvent contenir :
    - des produits toxiques
    - des solvants
    - des métaux lourds
    - des micropolluants organiques
    - des hydrocarbures…
  - Certaines de ces eaux usées font l'objet d'un prétraitement de la part des industriels avant d'être rejetées dans les réseaux de collecte.

> les eaux pluviales et de ruissellement:
  - Les eaux de pluie peuvent constituer une cause de dégradations importantes des cours d'eau, notamment pendant les périodes orageuses. Il est donc nécessaire de prévenir l'**incidence de l'accroissement des surfaces imperméables** (inondations, pollution) liées à l'urbanisation.
  - Elles ne sont pas dépourvues de pollutions, car en ruisselant elles se chargent en résidus et particules déposés sur les toits et les chaussées des villes (huiles de vidange, carburants, résidus de pneus, métaux lourds, mégots, papiers…).
  - La gestion des eaux pluviales a aussi pour objectif d'**améliorer le traitement des eaux usées en collectif**, en séparant des réseaux pour réduire les volumes entrant sur les différentes stations de traitement.

Les techniques modernes d'assainissement ont été développées à partir du milieu du XIXe siècle, en raison des **enjeux de santé, et de salubrité publique dans les villes à forte croissance démographique**, par la création de **réseaux de collecte** puis de **dispositifs d'épuration** des eaux usées, **appelés système d'assainissement**.

Au XXIe siècle, l'assainissement est un **vecteur essentiel de développement durable et de qualité de vie des usagers au sein des aires urbaines**.

Les logiques de bassin versant et d'économie d'échelle ont conduit à la mutualisation des moyens, au sein de la communauté d'urbaine.

Comment fonctionne l'assainissement collectif à Limoges Métropole?

La compétence assainissement collectif est un **service public à caractère industriel et commercial, certifié ISO 9001: 2015** – système de management de la qualité et **ISO 45001: 2018** – Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail.

Le service assure en régie directe sur le territoire des **20 communes membres de la Communauté urbaine**:

- **la collecte des effluents,**
- **le traitement des eaux usées,**
- **la gestion des eaux pluviales,**
- **la gestion et facturation des usagers,**
- **les études et travaux,**
- **la gestion administrative et financière.**

Le patrimoine commun de Limoges Métropole se compose de:

- 1 794 kms de réseaux de collecte:
  - Unitaire 226 Km
  - Séparatif
    - EU = 853 Km
    - EP = 715 KM
- 51 734 branchements d'assainissement
- 87 postes de transfert d'effluent et 24 points de mesure sur 17 sites;
- 74 bassins de régulation des eaux pluviales;
- 53 unités de traitement, dont la station d'épuration principale de Limoges, d'une capacité maximale de 285 000 Equivalents Habitant;
- Des outils stratégiques d'exploitation suivant les dernières technologies.

Vous pouvez à tout moment **contacter le service de l'assainissement** pour connaître les conditions de déversement de vos eaux dans les réseaux d'assainissement, ainsi que les modalités d'obtention d'une autorisation particulière si besoin.

Vos démarches avec la Direction du Cycle de l'eau

- Formulaire de demande de raccordement et de déversement d'eaux usées autres domestiques ;
- Formulaire de branchement et d'abonnement ;
- Formulaire de demande de controle de bon raccordement aux réseaux d'assainissement collectif ;
- Demande de travaux d'assainissement collectif et/ou création de branchement ;
- Déclaration d'ouvrage Prélèvements, puits et forages à usage domestique

Documents relatifs au service de l'assainissement

- Règlement de l'assainissement collectif
- Rapport 2025 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif ;
- Délibération prix branchement réseaux ;
- Délibération Facturation instruction notaire ;
- Délibération assainissement - PFAC -PFACAD ;
- Délibération redevance collective ;
- Délibération de contrôle obligatoire de biens immobiliers ;
- Tarif eau contrôle installation privative ;
- Procédure de contrôle de conformité au réseau d'assainissement collectif ;

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

05 55 04 46 40

Courriel